Civis, is, m

- le citoyen, celui qui a la civitas
  - FR : le citoyen
  - FR : la citoyenneté
  - ≠ l'étranger, le provincial
  - ≠ incola, ae, m : l'étranger domicilié
  - ≠ libertus, i, m : l'affranchi
  - ≠ servus, i, m : l'esclave
- Sous la République, est citoyen tout homme libre, patricien ou plébéien, né d'un père citoyen
- Ce droit a été progressivement étendu aux habitants de toute l'Italie (90 av.JC) puis de tout l'Empire (212 apr.JC)
- le citoyen romain a trois noms (tria nomina)
  - praenomen
  - nomen (gentilice)
  - cognomen

Civitas, atis, f

- l'ensemble des citoyens (unité politique)
  - FR : la cité
- le siège de l'unité politique, la ville (urbs), la commune jouissant de son indépendance politique
  - ≠ la campagne (rus)
  - FR : le citadin
  - FR : la citadelle
- la condition de citoyen, le droit de cité
  - droits du citoyen
    - politiques (jura publica)
      - suffragium : vote
      - honos : élection
      - provocatio : appel au peuple
      - sacra : participation aux sacerdoces
    - civils (jura privata)
      - commercium : propriété
      - connubium : mariage
      - legis actio : action judiciaire
  - devoirs du citoyen
    - census : recensement
    - militia : service militaire

Civicus, a, um

- relatif à la cité ou au citoyen
  -
    Couronne civique, guirlande de feuilles de chêne avec les glands, offerte au soldat romain qui, dans une bataille, avait sauvé la vie d'un camarade et tué son adversaire. Cette couronne a par la suite été décernée aux empereurs, pour avoir sauvé l'Etat.
  - FR : civique
- qui convient à un citoyen
  - FR : le civisme, la vertu du bon citoyen
    - ≠ l'incivisme

Civilis, is, e

- civil, qui concerne le citoyen
  - bellum civile : la guerre civile, entre citoyens
- qui concerne l'ensemble des citoyens, politique
- digne d'un citoyen, sociable
  - FR : civil
  - DER : civilitas, atis, f
    - FR : la civilité
      - ≠ l'incivilité
  - FR : civiliser = rendre civil
    - FR : la civilisation
    - FR : civilisateur